



UDC Vétroz
Case Postale 42
1963 Vétroz
comite@udc-vetroz.ch
www.udc-vetroz.ch

Vétroz, le 17 décembre 2018

Question écrite du groupe UDC au Conseil Communal.

Monsieur le Président de la Municipalité,
Madame et Messieurs les Conseillers Communaux,

Conformément à l'article 35 du Règlement du Conseil Général, validé le 19 juin 2017, le Groupe UDC vous adresse les questions écrites suivantes, en vous remerciant d'y apporter une réponse, écrite également, et de ce fait, transmise à tous les Conseillers Généraux.

Concerne : Récolte des déchets alimentaires.

- 1) Pourquoi la Commission des Déchets n'a-t-elle pas été consultée ?
- 2) Quels calculs ont abouti à ce forfait de 20.- ?
- 3) Pour quelle raison réclame-t-on ce forfait, alors qu'il n'avait jamais été mentionné jusqu'à présent qu'une taxe pouvait être prélevée pour la récolte des déchets alimentaires ?
- 4) Afin d'assouplir le travail administratif, et comme il est impossible de connaître le nombre exact d'utilisateurs, ne serait-il pas plus simple d'ajuster la taxe de base du montant adéquat ?

Xavier Udry,
Pour le groupe UDC.